



SERVICE D'URBANISME

INSTALLATION SEPTIQUE

Fosse septique et champ d'épuration



Étapes à suivre pour vous conformer à la réglementation en vigueur et planifier la construction d'une nouvelle installation septique

1. Mandater un consultant (ingénieur, technologue) afin qu'il produise un essai de percolation ainsi que les plans et devis nécessaires à la construction d'une installation septique. Par la suite, le consultant inspecte les travaux et produit une attestation de conformité de ceux-ci.
2. Une fois les documents en main, choisir le type d'élément épurateur parmi les systèmes recommandés par le consultant.
3. Engager un entrepreneur qualifié pour faire les travaux prévus aux documents.
4. Déposer une demande de permis auprès de l'inspecteur en bâtiment dès que vous avez toutes les informations en main: les documents fournis par votre consultant, le système et l'entrepreneur choisis (50 \$).
5. Attendre l'émission du permis avant d'entreprendre les travaux.
6. Le propriétaire de l'immeuble ou le requérant du permis devra faire exécuter à ses frais les inspections nécessaires auprès du consultant pour prouver la conformité des travaux au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (q-2, r.22) et faire parvenir sans délai à l'inspecteur en bâtiment copie du rapport d'inspection et/ou de l'attestation de conformité préparé et signé par un membre d'un ordre professionnel compétent en la matière (consultant).



**N'OUBLIEZ PAS DE VOUS INFORMER
ET
DE DEMANDER VOTRE PERMIS!**